

*Michel Vauzelle,
Président
de la Région
Provence-Alpes-
Côte d'Azur*

Entretien avec

Michel Vauzelle

Elu à la tête du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1998, réélu en 2004, Michel Vauzelle est né le 15 août 1944 à Montélimar. Diplômé de l'IEP Paris, avocat de profession, il a été porte-parole de la Présidence de la République de 1981 à 1986, ministre de la Justice de 1992 à 1993, maire d'Arles de 1995 à 1998, député des Bouches-du-Rhône de 1997 à 2002. Rencontre avec cet homme de pensée et d'action.

Clémence Vasseur : Votre passé d'avocat a-t-il influencé votre vision de la politique

Michel Vauzelle : « Le discours que j'ai prononcé en 1978 comme premier secrétaire de la Conférence des avocats à la Cour de Paris, était un éloge de Daniel Manin, avocat vénitien élu Président de la République de Venise en 1848. Il représentait pour moi l'une des figures les plus pures du mouvement révolutionnaire qui a enflammé, en pleine période romantique, une partie de l'Europe. L'avocat Daniel Manin comptait, au nombre de ses causes, celle du peuple. La politique comme le barreau, est une solidarité, disais-je alors. Je crois toujours que la politique, comme la défense, est engagement, projet, responsabilité.

C.V. : Quel bilan dressez-vous de votre présidence au Conseil régional ? des regrets ?

M.V. : « Si je voulais résumer en deux mots la politique générale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, je dirais : solidarité et proximité. Solidarité avant tout. Tout ce que nous avons mis en place, depuis 1998, a eu pour objectif de développer la solidarité dans une région où l'opposition entre riches et pauvres est particulièrement marquée. Nous avons ainsi été des bâtisseurs de lycées et de nombreux équipements, mais dans un tout autre esprit que nos prédécesseurs. Nous avons voulu penser avant toute chose au bien-être de nos lycéens par exemple, en ajoutant des équipements sportifs et culturels dans des établissements pour permettre

une meilleure qualité de vie lycéenne et un meilleur équilibre physique et moral des jeunes. Solidarité aussi avec la gratuité des livres scolaires pour les lycéens et l'aide au premier équipement pour les apprentis.

En matière de transports, au « tout routier », nous avons substitué une vraie politique de transports collectifs qui a porté ses fruits puisque Provence-Alpes-Côte d'Azur a été classée première région française pour l'augmentation globale du trafic. Cette augmentation tient principalement au doublement du nombre de dessertes quotidiennes. Nous avons aussi beaucoup aidé les petites entreprises, créé de nombreux emplois pour les jeunes et œuvré pour le développement harmonieux du territoire régional. La solidarité est et restera le fondement de notre politique.

Proximité également, car j'ai souhaité initier une méthode de gouvernement faite d'écoute et de concertation. Nous n'avons cessé de mettre en place et de faire vivre des procédures pour respecter et donc écouter nos concitoyens. Ecouter leurs revendications, mais aussi les solutions qu'ils proposent pour l'amélioration de la qualité de vie, pour l'essor économique et social, pour rétablir ou rapprocher les services publics des citoyens. C'est ce que j'ai fait avec les forums citoyens pour préparer le Contrat de plan Etat-Région, pour préparer le Schéma régional d'aménagement du territoire et nombre de décisions importantes pour l'avenir de notre région. Cette politique de concertation sera amplifiée durant mon second mandat. D'ores et déjà, le principe de démocratie participative a notamment été mis en place dans les lycées et soulève un formidable enthousiasme ».

C.V. : En quoi la Région est-elle un échelon territorial pertinent selon vous ?

M.V. : « D'évidence les Français plébiscitent l'échelon régional. Cette « soif de région » témoigne d'un besoin d'une plus grande lisibilité de l'action publique et d'un besoin de proximité. Ils souhaitent être rassurés sur leur identité, que celle-ci soit européenne, nationale ou régionale. Je crois que Provence-Alpes-Côte d'Azur a désormais trouvé son unité et son identité. Il fallait pour cela que ses acteurs socio-économiques, ses territoires, prennent conscience de ce qui les unissait, de leurs intérêts communs. Je crois que c'est chose faite et la démocratie participative qui se développe dans notre région, en témoigne. Elle continue à restaurer le lien entre les citoyens et le politique, à restituer aux habitants une responsabilité sans laquelle ils ne sauraient être des citoyens à part entière, à ce que les citoyens s'approprient les

politiques régionales et à ce qu'émerge une communauté de destin.

La Région a cette capacité parce que, proche des citoyens, elle permet de mieux répondre aux besoins exprimés. C'est la raison pour laquelle il nous faut penser une régionalisation harmonieuse, fondée sur le principe de solidarité nationale dans le cadre de la République. Cette régionalisation doit se construire autour de pôles de compétences lisibles, cohérents et spécifiques aux régions. La Région est par excellence la collectivité territoriale capable d'imaginer, de rassembler, d'organiser, de construire des manières nouvelles résolument modernes de vie individuelle et collective. »

C.V. : Que pensez-vous de la politique de décentralisation menée actuellement par le Gouvernement ?

M.V. : « Cela fait bien longtemps que je suis partisan d'une régionalisation ambitieuse. J'avais donc pris acte avec satisfaction de l'intention du gouvernement et ai été très attentif à ce qui devait nous être proposé. La décentralisation a été, en 1982, une vraie révolution dans l'organisation institutionnelle et territoriale. Les deux dernières décennies ont confirmé l'utilité et la maturité des collectivités locales pour assumer ces responsabilités. Cette nécessité était d'ailleurs admise tant par nos concitoyens, qui exprimaient plus particulièrement une soif de région, que par l'ensemble de la classe politique. Poursuivre la décentralisation était donc une initiative tout à fait louable. Cependant, le gouvernement a confondu vitesse et précipitation. Or la décentralisation ne se décide pas en trois mois car elle ne se borne pas à des transferts de compétences. Les Régions ne revendiquent pas des responsabilités à l'essai, mais des blocs cohérents de compétences exclusives et de plein exercice, des transferts définitifs dans des domaines à définir de manière démocratique. De plus, aucune concertation n'a été engagée avec les Présidents de Région, malgré nos nombreuses demandes. Cette absence totale de concertation autour de ce qui n'est finalement qu'un pseudo acte de la décentralisation, fait qu'elle suscite aujourd'hui méfiance, voire rejet.

Car, sous couvert de décentralisation, ce qui est proposé par le gouvernement Raffarin, c'est le démantèlement des services publics, comme nous l'avons constaté avec l'Education Nationale, et le transfert des charges aux collectivités locales pour résoudre les difficultés budgétaires du gouvernement. Cette décentralisation d'inspiration libérale, qui entaille la solidarité nationale, ne peut que produire une division entre régions riches et régions pauvres.

Aujourd'hui, entre ce qui relève d'une réforme administrato-politique de l'Etat et ce qui relève d'une véritable décentralisation institutionnelle des responsabilités publiques, apte à faire vivre une véritable démocratie de proximité, le gouvernement a de toute évidence choisi la première solution, en faisant de la décentralisation de l'Etat un moyen de « dégrossir » l'Etat de trois manières.

En se débarrassant de certaines responsabilités qui ne l'intéressent plus sur le dos des collectivités, sans aucune cohérence et sans aucun rapport avec la réalité. Cela permettra au gouvernement de remettre en cause les pouvoirs locaux, de les accuser d'incompétence et finalement à terme de vanter la privatisation.

En organisant le transfert de charge car, derrière les transferts de compétence, ce sont des transferts de charge qu'on met en place. L'Etat peut baisser la fiscalité nationale tandis que les élus locaux sont contraints d'augmenter leurs impôts. En organisant le démantèlement des services publics au nom du « moins d'Etat », nous courons le risque de voir les institutions locales devenir des gestionnaires de compétences. Dans cette configuration, les collectivités n'auront aucun réel pouvoir et l'Etat également s'en trouvera affaibli. Les 6 milliards que le gouvernement recherche pour baisser de 20% l'impôt national dans les deux ans venir ne seront trouvés qu'au détriment des services publics nationaux, qu'ils relèvent de l'éducation, ou encore de la justice. Toujours du « moins d'Etat », c'est-à-dire moins de solidarité, moins d'équité, moins de justice sociale ».

C.V. : Quelles difficultés pensez-vous rencontrer quant aux nouveaux transferts de compétence prévus ?

M.V. : « Nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune certitude quant aux transferts de compétences prévus. A titre d'exemple, nous savons seulement que les personnels TOS doivent nous être très prochainement transférés et nous n'avons aucune réponse concernant les garanties financières correspondant à ce transfert. Nous, Présidents de Région, avons tenté de dialoguer avec le gouvernement mais cela n'a servi à rien. Nous allons ainsi devoir gérer, avec les plus grandes difficultés, un transfert qui concerne environ 90 000 personnes en France.

Le gouvernement nous ment lorsqu'il indique que l'Etat versera un euro pour un euro affiché, car ce n'est pas le moment de référence, 2003 ou 2004, qu'il faut prendre en compte pour calculer le financement des charges qui nous sont transférées mais les besoins réels, ceux de 2005 et de 2006.

Or, à la mi-décembre 2004, les services ministériels étaient dans l'incapacité d'indiquer le nombre de personnels transférés par établissement ! Alors que ces mêmes personnels sont juridi-

quement sous la responsabilité des Régions depuis le 1^{er} janvier 2005 !

C.V. : A ce titre, qu'attendre des décrets d'application de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ?

M.V. : « Il est évident que cette loi, votée à la hussarde, sans vote, grâce à la procédure du 49-3, malgré le confortable soutien théorique dont dispose le gouvernement au Parlement, nous impose des contraintes qui bousculent les collectivités en général et la collectivité régionale en particulier. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les élus locaux dans leur ensemble sont préoccupés par cette loi qui les inquiète quand elle ne soulève pas une franche hostilité. Je les ai reçus le 26 novembre dernier à l'occasion des Etats régionaux de la Décentralisation, que j'ai organisés à Marseille, et ils s'en sont faits l'écho. Cet acte de réforme voulu par le gouvernement n'est pas un acte de décentralisation. Ce n'est qu'un transfert de charges décidé par un Etat qui abandonne les fondamentaux de la République : solidarité, équité, service public, en demandant aux collectivités de se charger désormais de la cohésion sociale alors que s'il est un domaine qui relève bien de l'Etat, c'est précisément celui-là.

Ainsi, aujourd'hui, le mot décentralisation ne désigne plus une grande et bonne réforme nécessaire ».

C.V. : Quel est l'avenir de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

M.V. : « Dès ma réélection j'ai souhaité mettre en oeuvre un certain nombre de mesures concrètes pour lesquelles je m'étais engagé pendant la campagne électorale. Afin d'apporter aux publics les plus fragilisés des réponses aux besoins les plus immédiats, j'ai souhaité tout d'abord initier le plan Région Solidarité. J'ai ensuite mis en place le plan régional pour l'emploi qui permettra la création de 10 000 emplois durant la mandature dont 1000 emplois dans le domaine du sport. Dès l'Assemblée plénière du 21 janvier 2005, les premiers emplois seront financés. Ces premières mesures sont importantes car elles répondent aux besoins des habitants de notre région et sont des réponses concrètes à leurs attentes.

Je souhaite, dans le contexte de la mondialisation, que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuive son développement économique, un développement économique équilibré qui ne soit pas axé sur le seul tourisme, qu'elle mette en valeur sa position stratégique entre l'Europe et la Méditerranée et, qu'avec sa forte identité culturelle, elle illustre, au sein de l'espace euroméditerranéen, un modèle de solidarité ●

